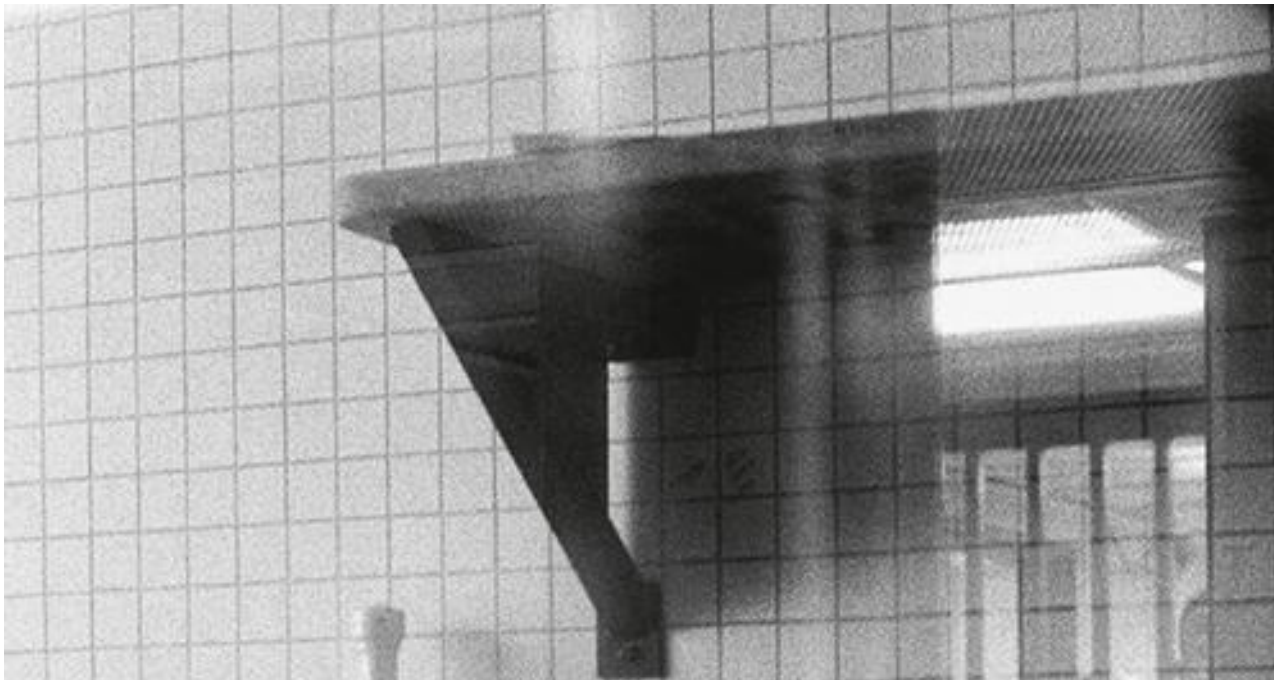


IDÉES

Louise Tassin «Pour accomplir les basses besognes des politiques d'expulsion, l'Etat s'appuie sur des étrangers»

 9 min ▪ Recueilli par Nicolas Celnik





La docteure en sociologie a passé plus de quatre mois dans des centres de rétention tenus à l'écart du public. Elle en tire un livre d'enquête dans lequel elle met en lumière le rôle central des prestataires privés qui emploient quasi exclusivement des immigrés précaires.

«*Tu veux que je te dise, moi, je pense qu'il faudrait tous les tuer.*» La phrase est prononcée par un jeune policier travaillant dans un centre de rétention administrative (CRA), l'un des lieux qui a vocation à enfermer les étrangers en situation irrégulière en France en vue de leur expulsion. Ses propos n'ont pas été volés, mais adressés à la sociologue Louise Tassin. Leur auteur s'était habitué à la présence de la doctorante derrière les grilles du centre.

Son livre *Comme on les enferme. Dans les centres de rétention, de Paris à Lampedusa* (la Découverte, paru mi-février) est le fruit d'une enquête rare : Louise Tassin, aujourd'hui docteure en sociologie, a passé plus de quatre mois dans ces lieux tenus à l'écart du public et des médias. Son enquête ethnographique met à jour des acteurs souvent oubliés des dispositifs migratoires : des sous-traitants privés, pour beaucoup eux-mêmes issus de l'immigration, dont certains ont été sans-papiers ou risquent de le devenir. Au-delà du seul cas des centres de rétention, l'enquête soulève des questions sur l'ensemble des politiques migratoires françaises et européennes : coûteuses,

inefficaces à l'égard des objectifs qu'elles se fixent, construites de sorte à générer de la violence envers des personnes retenues, elles participent plus d'une «*politique spectacle*» que d'une gestion réellement efficace des migrations.

Les centres de rétention sont des lieux particulièrement difficiles d'accès. Comment y êtes-vous entrée ?

Non sans mal. Plusieurs demandes d'enquête m'ont d'abord été refusées ou sont restées sans réponse. J'ai insisté en revoyant mes exigences à la baisse, jusqu'au jour où la préfecture m'a finalement envoyé un courrier de quelques lignes autorisant ma recherche sans en préciser les conditions. J'ai alors bénéficié de l'organisation pyramidale de la police, mais aussi d'un certain malentendu.

Le chef du centre qui m'a reçue n'avait visiblement pas pris connaissance des échanges qui avaient précédé, et il m'a ouvert en grand les portes du CRA. Comme il m'a présentée à l'ensemble du personnel sans poser de limites à mes déplacements, j'ai pu ensuite m'organiser à ma guise. Des policiers aux prestataires privés, personne ne comprenait vraiment ce que je faisais là - plusieurs policiers pensaient que je faisais partie de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), d'autres que j'avais été pistonnée par un haut gradé. Mais au bout de quelques semaines, tout le monde me connaissait, on m'ouvrait les portes sans poser de questions et les langues se sont déliées, ce qui est assez

inespéré dans l'univers quasi carcéral des CRA.

Votre enquête vous a permis de découvrir le rôle central des prestataires privés dans les centres de rétention. Qui sont-ils ?

Les centres de rétention ont été historiquement construits comme des lieux d'exercice du pouvoir régalien, rattachés à la souveraineté de l'Etat. J'ai donc été assez surprise de constater la place centrale qu'occupaient des acteurs privés dans la gestion du centre de Molnay [*nom inventé, par l'autrice, ndlr*], en région parisienne, où ils sont chargés de la restauration, du nettoyage et de l'«accueil». Concrètement, lorsque les «retenus» ont la moindre sollicitation, qu'il s'agisse d'accéder aux permanences d'aide médicale ou juridique, d'obtenir leurs Titres-restaurant ou toute autre demande, ils doivent passer par les prestataires. Or, ce rôle d'intermédiaire est beaucoup plus important qu'il n'y paraît : les prestataires vont parfois aider les retenus, faire de la traduction, les conseiller dans leurs démarches. Mais ils participent aussi au contrôle en désamorçant des conflits ou en informant la police - les policiers peuvent par exemple leur demander d'identifier des participants à une émeute ou d'évaluer le degré d'opposition d'une personne qui doit être expulsée le lendemain.

Ces prestataires ont finalement un profil souvent assez similaire à celui des personnes dont ils assurent la rétention...

Exactement, et ce n'est pas une coïncidence, mais plutôt un révélateur des politiques migratoires et de leurs contradictions. La main-d'œuvre employée par les prestataires privés est quasi exclusivement constituée d'immigrés ou de descendants d'immigrés précaires ; certains ont même été des sans-papiers auparavant et d'autres, comme les étudiants qui bénéficient d'un titre de séjour pour la durée de leurs études, risquent de le devenir. L'un de ces travailleurs, Alain, riait un peu nerveusement de cette situation : en attente du renouvellement de son titre, il était conscient qu'il risquait de se retrouver de l'autre côté des barreaux quelques semaines plus tard. Cette situation montre comment les autorités étatiques, tout en faisant du contrôle migratoire une priorité, s'appuient jusque dans leurs propres institutions sur la main-d'œuvre corvéable que représentent les étrangers.

Autrement dit, pour faire les basses besognes des politiques d'expulsion, on a besoin... des étrangers. Cette situation illustre aussi à quel point la frontière entre régularité de séjour et irrégularité est ténue, les étrangers pouvant passer d'une position à l'autre au fil de leur parcours, au gré des changements de statut administratif et de législation.

D'autant que les «retenus» ne le sont pas pour un motif pénal, parce qu'ils auraient effectué un délit, mais pour un motif administratif...

En effet. Les CRA enferment des étrangers uniquement pour un motif administratif - ils sont là non parce qu'ils auraient commis un crime ou un délit, mais parce qu'ils n'ont pas les «bons» papiers. C'est important à avoir en tête, car beaucoup d'amalgames imprègnent le débat public aujourd'hui : à chaque campagne électorale, à chaque fait divers impliquant un étranger extra-européen, la mise à exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF) revient sur le devant de la scène. Les sans-papiers sont largement assimilés à des délinquants. Or, moins de 2 % des 500 000 OQTF prononcées entre 2019 et 2022 font suite à une condamnation pénale. Par ailleurs, ce que j'ai pu observer dans les centres de rétention en France comme en Italie, à Lampedusa, ou en Grèce, à Lesbos, c'est que les étrangers retenus vivent comme une grande injustice le fait d'être considérés comme des criminels. Et pour l'opinion publique, ces centres à l'architecture carcérale contribuent à associer les étrangers à des figures dangereuses.

Vous avez pu être témoin de formes de violences et de racisme décomplexé de la part des policiers. Comment l'expliquez-vous ?

Certains ont pu lâcher, devant moi : «*Je vais te niquer ta mère, sale bâtard de sans-papiers.*» Plusieurs facteurs nourrissent ce genre d'attitudes. Il faut savoir que les policiers en CRA n'ont pas de formation spécifique et que la plupart ont

choisi ce service par défaut après avoir été mal classés au concours de sortie de l'école de police, ce qui nourrit des frustrations et des amalgames. Par ailleurs, le recours à la sous-traitance déconnecte les policiers du quotidien des étrangers : ils les surveillent à distance et interviennent principalement pour des opérations de maintien de l'ordre. Ils sont donc éloignés de la violence que représente pour eux l'enfermement, tout en étant confrontés à eux sur un mode conflictuel. Enfin, le recours à la sous-traitance contribue à renforcer l'opacité des CRA, ce qui est propice aux situations de violences physiques et verbales.

Comment l'existence et le fonctionnement de ces centres ont-ils été normalisés ?

La politisation de la lutte contre l'immigration irrégulière est le pendant d'une dépolitisation du travail en rétention. Il y a un tel émiettement des tâches, réparties entre les sous-traitants, les travailleurs associatifs, les policiers, etc. que aucun de ces acteurs n'a finalement l'impression qu'il participe à la mise en œuvre des politiques d'expulsion. Cette dépolitisation est aussi liée à une modification du langage : il y a toute une série de termes qui participent à l'euphémisation de l'institution. On parle «d'accueil» dans le dispositif, voire de «prestations hôtelières», on parle de «rétention» et pas de détention, de «chambre» plutôt que de cellule, voire de «fugue» pour désigner une évasion.

Tout est fait pour éviter l'assimilation à une prison, et édulcorer les dimensions coercitives du dispositif.

Et quand des critiques émanent d'employés de l'institution, c'est plus souvent pour pointer du doigt le coût des centres de rétention...

Il faut rappeler une chose : les centres de rétention coûtent cher, et ne remplissent pas leur mission initiale, qui est d'organiser les expulsions. En France, la lutte contre l'immigration irrégulière est estimée à 2 milliards d'euros par an ; placer quelqu'un en rétention coûte en moyenne 16 200 euros. Pour maîtriser les coûts, un responsable de la préfecture m'expliquait qu'il rognait partout où cela lui était possible, en limitant les équipements de loisirs (c'est-à-dire «*moins de ballons*») ou en ne réparant pas des sanitaires. Dans le même temps, le gouvernement continue d'en construire et de les agrandir : le nombre de centres de rétention a augmenté de 30 % à 40 % depuis 2017, avec un objectif de 3 000 places pour 2027. On observe la même dynamique au niveau européen, avec le pacte sur la migration et l'asile. Pourtant, moins de 40 % des étrangers enfermés en France sont expulsés, et, parmi eux, la moitié le sont vers d'autres pays de l'Union européenne. Ce que cela suggère, c'est que ces dispositifs ne visent pas tant à répondre à leurs objectifs initiaux qu'à des intérêts électoraux. Il s'agit pour partie d'une politique spectacle, mais elle a des conséquences bien

réelles sur les personnes.

**Vous enquête brosse un portrait sévère des centres de rétention.
Mais s'ils fonctionnaient «*mieux*», de manière plus respectueuse,
serait-ce un dispositif désirable de gestion de l'immigration ?**

Il me semble que le fond du problème consiste à être enfermé pour des raisons administratives, peu important les conditions. J'ai toutefois posé la question à l'un des hauts gradés du centre de rétention, avec qui j'évoquais les tensions qui émaillent le quotidien des CRA - tentatives de suicide, mutilations, émeutes, etc. Quand je lui ai demandé comment éviter de telles situations, il m'a répondu :
«C'est pas sûr qu'il faille le noter... La solution, ce serait de supprimer les CRA et de régulariser tout le monde.»

Comme on les enferme Louise Tassin, «l'Envers des faits», la Découverte.
288 pp., 22 €.